

**Rapport Final AC220
Erasmus+ 2021-2027
Convention 2024**

**Liste des documents justificatifs
à fournir par les porteurs de projets
lors de la soumission du rapport final**

Cette liste ne se substitue pas à votre convention de subvention et ses annexes portant mention des justificatifs à conserver dans le cadre des contrôles réalisés par l'agence.

SOUMISSION du RAPPORT FINAL

Obligations à remplir lors de la soumission de votre rapport final :

- L'ensemble des **parties narratives** du rapport final sont **renseignées sur Beneficiary Module**¹;
- Les **résultats** du projet sont chargés sur **la plateforme de dissémination** : E+PRP ;
- Les encarts narratifs ainsi que les budgets des **modules de travail** et des **activités** du projet ont été renseignés et vérifiés dans l'onglet dédié du **Beneficiary Module**. (Projets de coopération);

Les documents suivants sont à fournir :

- La **déclaration sur l'honneur** datée et signée du **représentant légal** ;
- Dans le cas où la personne signataire n'est pas le représentant légal indiqué lors de la candidature, la preuve d'habilitation de la personne signataire de la déclaration sur l'honneur (PV de nomination/ d'installation, PV d'AG, délégation de signature etc.).

¹ Les instructions de complétiion du Beneficiary Module seront mises à disposition par l'Agence Erasmus+ France dès livraison de l'outil par la Commission européenne.